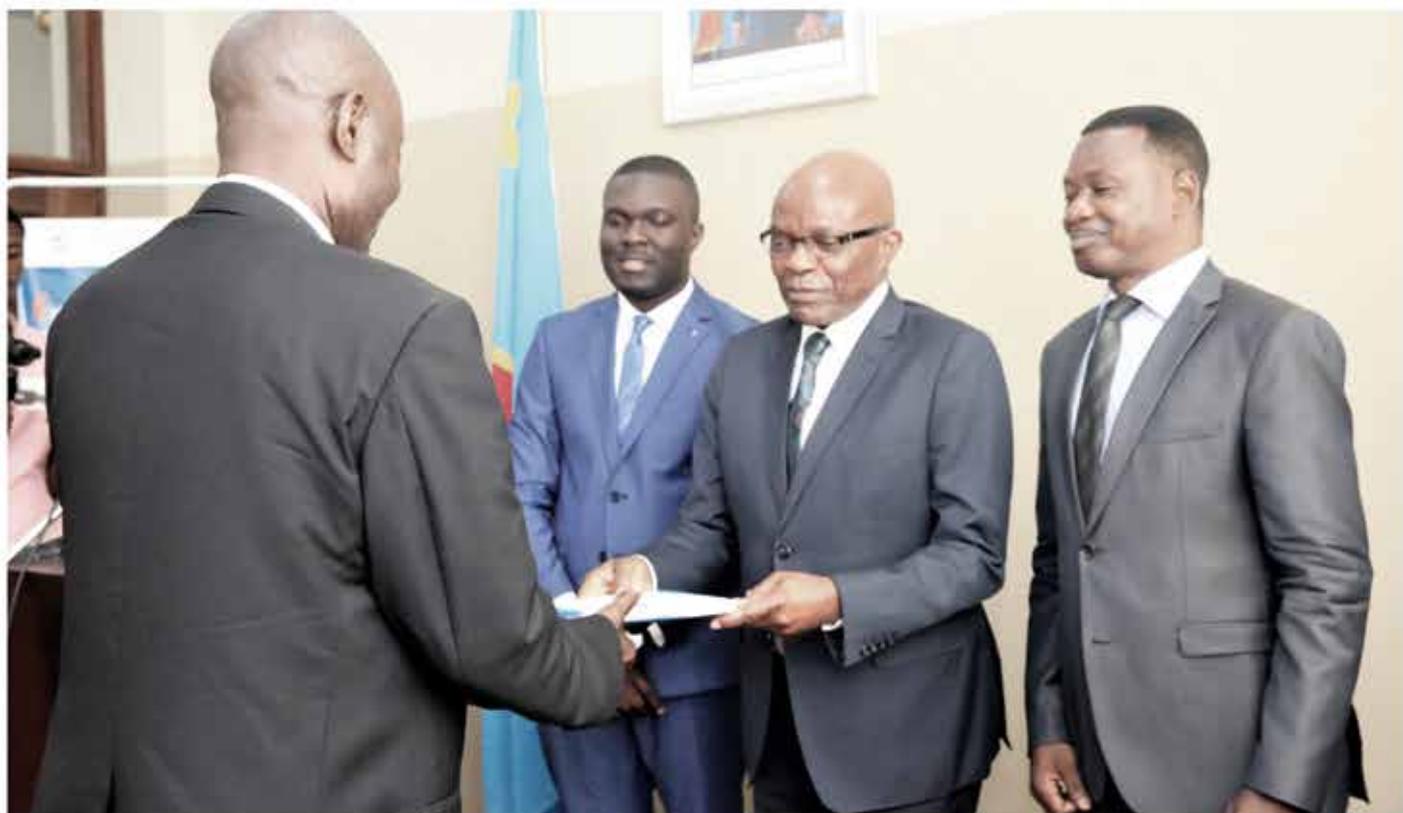


# CNSSAP NEWS

CNSSAP MAGAZINE N° 5 / FEVRIER 2019



\*  
Ce qu'a été  
notre année 2018



TOUS SOLIDAIRES,  
TOUS BÉNÉFICIAIRES



# SOMMAIRE

**4**  
FOCUS  
LE CHSS



**5** CE QU'A ÉTÉ NOTRE ANNÉE 2018



**8** D'UN ECHANGE DES VŒUX  
A UN ECHANGE DES VŒUX

CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE  
LE SABLIER DE LA PERFORMANCE EST LANCE

**10**



**12**

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR LES ECHANGES DE DONNEES NUMERIQUES



**14** REUNION BILAN 2018 DU COMITE DE GESTION



**13**

OPERATION CONTROLE DE VIE  
QUAND UNE VIE EQUIVAUT A UNE PENSION



**16**

EVALUATION A 360° DITES-MOI QUI JE SUIS !



**18**

CONFERENCE CNSSAP A L'ENA-RDC



**CNSSAP**  
NEWS



Éditeur responsable  
TOMBOLA MUKE, Chargé de mission

Rédacteur en Chef  
KANIKI DAN, Chargé de communication

Secrétaire de rédaction  
Christelle DIBATA NSIMBA, Conseiller en communication

Crédit Photos  
Diessy KAMULETE

Réalisation technique  
E-Proxy

# EDITORIAL

Une année qui finit, c'est une pierre jetée au fond de la citerne des âges et qui tombe avec des résonances d'adieu.

Firmin Van den Bosch (1864-1949),  
Magistrat et Ecrivain belge.

L'entrée dans une nouvelle année donne lieu à de réjouissances qui s'étendent bien au-delà de la sphère personnelle et familiale. C'est le moment de renouer les contacts défaits, de contacter ceux qui nous ont échappé, et enfin d'échapper pendant quelques temps aux assauts des troubles quotidiens.

Mais la fin de l'année est aussi un moment choisi pour faire le bilan à travers lequel sera appréciée chaque activité menée au cours de l'année ainsi épuisée.

Une manœuvre qui a été au centre de la réunion bilan 2018 du Comité de gestion de la CNSSAP.

Alors que nous avons amorcé 2019 chargés d'espoir en de lendemains meilleurs, nous voici derechef remis dans le rythme du quotidien que nous nous sommes assignés d'améliorer.

Ce quotidien est l'engagement de notre institution à faire de la retraite la seconde étape d'une vie professionnelle bien remplie. La CNSSAP se veut la béquille sur laquelle chaque agent public peut s'appuyer au terme de sa carrière professionnelle au sein de l'Administration Publique.

En tant que pionnière de la sécurité sociale dans le secteur public, la CNSSAP a hérité d'une tâche à la fois exigeante et gratifiante : celle de tracer les sillons qui serviront de repères pour faire progresser la protection sociale au profit des acteurs du secteur public.

Et ce tracé compte bien se poursuivre au cours de cette nouvelle année, avec notamment l'immatriculation massive des agents publics

actifs. Cet exercice, qui combine un alliage de biométrie et de digital, se verra faciliter avec la signature d'un protocole d'accord d'échange des données intervenue entre la CNSSAP et la Cellule de Mise en œuvre de la Réforme de l'Administration Publique (CMRAP). Rappelons que ce sont pas moins de 65 000 agents qui sont attendus au sein de l'agence provinciale de Kinshasa.

La CNSSAP compte bien entendu poursuivre sa quête d'excellence en assignant à son personnel un nouveau contrat d'objectifs et de performance. Véritable feuille de route de l'agent d'après son poste, le contrat d'objectifs et de performance permet de placer la performance au centre de l'évaluation du personnel.

La CNSSAP présente également à l'attention de l'ensemble de ses lecteurs les résultats du premier contrôle de vie effectué auprès de ses bénéficiaires. Premier contrôle de ce genre, l'opération a permis à la Caisse de se rassurer de ne pas servir des prestations indues.

Cette année 2019 porte en elle l'espoir de voir aboutir la promulgation d'une loi sur la sécurité sociale à destination du secteur public. Cette ultime percée va enfin permettre d'étendre la couverture à l'ensemble des agents publics.

Le chemin continue, et nos efforts aussi. Et chaque année sera pour nous un nouveau défi vers les hauteurs d'excellence qui nous appellent : Hisser la CNSSAP au niveau des institutions de sécurité sociale de référence en Afrique.



**TOMBOLA MUKE**  
Chargé de mission



# LE CHSS

Quand l'hygiène est hissée au top des priorités ...



« Des employés sains dans une organisation saine », dit-on dans le milieu des ressources humaines. En effet, si l'entreprise doit veiller à fournir et maintenir un milieu de travail sain et sécurisé, ce n'est pas seulement pour le bien de ses employés... elle en profite aussi !

Répondant à l'impératif de garantir un cadre de travail sain à l'ensemble de son personnel, le management de la CNSSAP a mis sur pied en février 2018 un comité en charge de l'hygiène, de la santé et de la sécurité, le CHSS.

Composé d'une coordination et d'un secrétariat technique, le CHSS a pour mission de veiller en permanence sur la propreté de l'ensemble des installations et de faire le suivi des travaux d'aménagement dans le but d'améliorer le milieu de travail de son personnel. Rentre également dans ses attributions la formulation des actions visant l'amélioration continue de l'environnement de travail, y compris des mesures préventives de sécurité des installations, en cas d'incendie ou de toute autre nature de catastrophe.

Le Comité est piloté par le Chargé de mission, TOMBOLA MUKE, qui en

est le président, secondé par le Chargé des ressources humaines, au rang de vice-président. Au secrétariat technique, on retrouve quatre membres dont deux du siège, un de l'agence CNSSAP Kinshasa ainsi qu'un membre de la délégation syndicale.

Les actions menées par le CHSS ont comme principal objectif la promotion d'une bonne hygiène de vie sur le lieu de travail, une garantie de sécurité, de productivité et d'efficacité.

**... les agents ne s'en portent que mieux !!**

Caméras de surveillance, pharmacie de secours, extincteurs à portée de main, affichage du plan d'évacuation, indication des voies de sortie par des signalétiques illuminées sont à l'actif du Comité ; qui suit également la maintenance des bureaux et des locaux par l'entremise de la société de nettoyage.

Si les normes énumérées plus haut englobent l'aspect sécuritaire et hygiénique, l'action du comité se concentre également sur la bonne santé sur le lieu de travail en mettant à la disposition des agents des informations directement liées à leur bien-être. Décliné en un dépliant présentant postures et gestes à adopter en milieu de travail, le dépliant proposé par le CHSS peut se résumer en un guide du bien-être ; faisant du cadre de travail un endroit viable.

L'ensemble de ces mesures est retracé à partir des rapports de service des moyens généraux combiné aux correspondances émanant des prestataires d'entretien et de gardiennage.

Une méthode qui a fait ses preuves, tels qu'en témoignent les locaux à l'allure irréprochable de la jeune institution de sécurité sociale.



# CE QU'A ÉTÉ NOTRE ANNÉE 2018

**2018 s'en est allée, aussi vite qu'elle inscrivait 2017 dans nos mémoires comme une année de grandes réalisations au sein de la CNSSAP, l'année de grands débuts. Mais cette année qui s'est récemment achevée a vu se pondre nombreuses réalisations qui l'ont particulièrement marquée. 2018 a refoulé du grand pas. Un cap a été nettement franchi par la CNSSAP. L'on pourrait légitimement parler d'un ADN CNSSAP dans la mesure avec laquelle l'exercice du métier est maîtrisé et la rigueur avec laquelle il est déroulé. Certes, les faits marquants, il y en a eu 13 dans une douzaine. Mais qu'en a-t-il été ?**

**S**eulement quatre jours après la célébration du nouvel an, soit le 05 janvier 2018, la CNSSAP a lancé le paiement des pensions. Au cours d'une activité patronnée par le Ministre d'Etat en charge de la Fonction publique, quatre retraités de la vague de juillet 2017 se sont vu remettre les chèques de leurs pensions ainsi que leurs notifications par Michel BONGONGO IKOLI. Cette activité a lancé pour le reste de l'histoire le paiement des pensions en faveur de la centaine d'autres bénéficiaires qui se présenteront au courant de l'année pour l'ouverture de leurs droits.

Quelques semaines plus tard, une équipe technique de la CNSSAP va accomplir les premières descentes sur terrain aux domiciles des retraités à mobilité réduite en vue de leur immatriculation. Malgré la pluie qui avait abondamment arrosé la ville de Kinshasa ce 19 février 2018, le personnel mobile de la Caisse ne s'est empêché de visiter ces honorables retraités dont l'immatriculation

aura été la première étape pour le déclenchement de leur prise en charge par le régime contributif de sécurité sociale. Jour pour jour, un mois plus tard, la CNSSAP est admise à la prestigieuse Association Internationale de Sécurité Sociale – AISS –, cette organisation internationale qui rassemble de nombreuses institutions de sécurité sociale à travers le monde et qui vise la promotion d'une sécurité sociale dynamique et favorise l'excellence dans la gestion de la sécurité sociale. Il faut dire que cette admission intervient trois jours après que le patron de la Fonction publique signe un arrêté relatif aux modalités de placement des excédents financiers de la CNSSAP.

Le rapprochement avec sa clientèle ayant été l'un de ses soucis majeurs, la CNSSAP aura lancé sa première phase de sensibilisation de terrain le 17 avril 2018 auprès des agents publics assujettis de plusieurs sites administratifs disséminés sur la ville. Une dizaine d'administrations seront touchées par ces échanges interpersonnels, ce qui vaudra à l'activité de se prolonger en plusieurs formats sur l'année. Pour une jeune Caisse qui a fait autant parler ses prouesses et dont l'écho des succès a franchi les limites territoriales, il lui a été décerné un prix d'excellence.



Il s'agit du Prix Panafricain du Service Public, dans la catégorie «innovation et amélioration de la qualité du service public» à l'occasion de la 56<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du Centre Africain de Formation et Recherches Administratives et du Développement, à Marrakech au Maroc tenue le 20 juin 2018.

Le projet candidaté et récompensé s'est intitulé «Nouveau régime de sécurité sociale des agents publics de l'Etat géré par la CNSSAP». Plus tard, le 29 juin 2018, la CNSSAP se démarquera en rendant public son tout premier rapport annuel intitulé « Annus mirabilis », riche document de 67 pages dont la finition ne cesse d'impressionner encore à ce jour.

Autre fait pas anodin c'est sans doute la signature de ce protocole d'accord entre la CNSSAP et la Fonction Publique relatif aux modalités de collaboration dans le traitement des dossiers des agents publics décédés en cours de carrière. Cette nouvelle « réglementation » a permis, à dater du 17 septembre 2018, date de sa signature, une meilleure canalisation des dossiers des bénéficiaires survivants relevant du régime de la CNSSAP. Par ailleurs, comme promesse avait été faite, il a finalement été lancé l'immatriculation des agents publics actifs et cotisants au régime. Ce fut dans la matinée du 08 octobre 2018 que le premier fonctionnaire du Ministère du Portefeuille se présenta pour son enregistrement.

A ce jour, plus d'un millier s'est déjà fait enrôler. Infatigablement et ambitieusement, il va être, une fois de plus, « lancé » l'application Cotisation 1.0 sur le site web de la CNSSAP. Cette solution tant attendue par les cotisants au régime aura désormais rendu possible la consultation par ceux-ci de leurs cotisations en temps réel. Et ce, depuis le 10 octobre 2018.

En décembre 2018, la Caisse a organisé sa première opération de contrôle de vie. Cette exigence réglementaire des textes organisant le régime lui a permis de se rassurer de payer la bonne prestation à la bonne personne. Le temps du récit de ce parcours, plusieurs autres activités de 2018 reprogrammées pour 2019 sont en cours de réalisation.

Tout comme l'évangile l'avance, il ne serait possible de coucher tout ce qui a été fait sur quelques bouts de papiers. Tout a porté ainsi à croire que 2018 à volé la vedette à l'année précédente qui s'est payée le luxe d'être « l'année miraculeuse ». Cette année qui se conjugue désormais au passé aura finalement été celle de l'accélération alors que 2017 fût celle du démarrage. Et le moins que l'on puisse dire, ce que la route est longue et la course continue.





Mes **cotisations**,  
au régime de  
la **CNSSAP**  
me **garantissent**  
un **niveau de**  
**vie décent**  
au moment  
de la **retraite**  
à moi  
et ma famille.



**TOUS SOLIDAIRES,**  
**TOUS BÉNÉFICIAIRES**



# D'UN ECHANGE DES VŒUX



**Les onzième et quinzième jours du premier mois de l'an 2019 ont été rehaussés par deux cérémonies d'échanges des vœux organisées par la CNSSAP. Bien que cela ne fût la première activité du genre tenue par la Caisse depuis son opérationnalisation, celles de 2019 ont eu la particularité d'être de fausses jumelles.**

**D'**abord, le 11 janvier 2019, il a été mentionné sur l'invitation adressée au personnel par le Service des Ressources Humaines « Echange des vœux du personnel CNSSAP », activité tenue toute en couleur au Capitole du complexe commercial Kin Plaza Arjaan by Rotana dans la commune de la GOMBE et démarrée à 18h00' en présence de l'équipe dirigeante, de tout le personnel ainsi que des Consultants. Dans un air de participation à une soirée mondaine, tous chics, les participants ne pouvaient mieux espérer du cadre qui devait accueillir cet événement jusqu'ici annuellement singleton. Comme à son habitude, l'équipe d'organisation aura prévu un groupe musical live avec chanson à la commande, quelques prises des paroles de certains membres du

personnel, les mots circonstanciels tour à tour du Chargé de mission adjoint en charge des questions administratives et juridiques ainsi que du Chargé de mission de la CNSSAP, sans oublier la traditionnelle étape des échanges des cadeaux au tirage au sort, mais aussi quelques pas de danse.

**Pour ce premier acte, plus éloquentes que les images pour le décrire n'a pu exister !**

Soucieuse d'étendre ces instants de partage avec ses partenaires clés, la CNSSAP a tenu à implémenter une seconde cérémonie cette fois qualifiée «*d'échange des vœux avec les partenaires*». Pour ce faire, un relooking spécial a élu domicile dans la salle de réunion du siège de la CNSSAP en début de soirée du mardi 15 janvier 2019. Réunis autour

d'une table garnie de mets et de breuvages au goût des honorables convives, la cérémonie a porté concomitamment les germes d'une restitution des réalisations de la CNSSAP en 2018 par le Chargé de mission, mais aussi de la célébration d'une année d'accompagnement et de partenariat gagnant-gagnant entre la Caisse et ces hommes et femmes qui, en plus de tout ce qui est fait au niveau interne, ont apporté du bois à la flamme allumée en l'année passée. Ce geste qui n'a pas laissé les invités indifférents, notamment à travers leurs discours de circonstance congratulant et reconnaissant les mérites de la CNSSAP, s'est voulu une consolidation des liens existants entre l'institution et ses partenaires, mais aussi un souhait d'un soutien encore plus engagé de ces derniers vis-à-vis d'elle.

# A UN ECHANGE DES VŒUX



Au programme de cette deuxième soirée d'échange des vœux, outre l'exposé du Chargé de mission focalisé sur les indicateurs de la gouvernance globale de l'institution en 2018, les interventions de certains partenaires, le service du repas et le sablage du champagne, l'organisation a également prévu une remise de cadeaux dans un sac en flanelle CNSSAP à chacune des personnes présentes afin de conclure en toute beauté ce qui avait déjà joyeusement débuté.

Renouvelant ses vœux pour une année ponctuée de plus de succès que la précédente, la CNSSAP s'est investie en ce début 2019, à travers ces deux cérémonies d'échanges des vœux, à réunir les acteurs internes et externes de son expansion pour convoler vers des horizons meilleurs.



# LE SABLIER DE LA PER

**G**uide de la tâche de chaque salarié au quotidien, le contrat d'objectifs et de performance lie l'employé à la CNSSAP en lui spécifiant sa mission, ses objectifs opérationnels, ses principales responsabilités, les engagements réciproques ainsi que le niveau de performance attendu au courant de l'année.

Autant pour la période d'essai que pour le contrat définitif, le COP reste l'outil par excellence pour orienter l'action de l'agent tout en permettant à l'employeur de s'assurer de son efficacité au poste auquel il est affecté.

Le tout s'inscrit dans une démarche d'un accompagnement constant sur la base de lignes directrices qui définissent tant l'action du salarié que les attentes de l'employeur.

En effet, le COP est la base sur laquelle repose l'évaluation de l'agent par le Management, qui suit autant son intégration que le niveau de réalisation de ses tâches. Le score réalisé au terme de chaque activité est repris sur la fiche d'évaluation, ce qui permettra d'évaluer de manière objective les performances du salarié.

Chaque année, les agents de la CNSSAP se voient assigner des objectifs de performance. Et pour 2019, la barre a été placée très haut.

Pour les 37 agents qui composent son personnel, la CNSSAP a organisé une cérémonie solennelle au cours de laquelle chacun s'est vu remettre un exemplaire de son contrat d'objectifs et de performance (COP), portant la signature de son propriétaire ainsi que celle du Chargé de mission.

# PERFORMANCE EST LANCÉ

Une véritable course de fond s'engage donc pour chaque employé, qui se voit non seulement doter de l'équipement nécessaire à la réalisation optimale de ses activités ; mais également les jauges nécessaires pour la mesure objective de leur achèvement.

Au fil des évaluations, le COP peut être revu ou amélioré en fonction des réalités rencontrées par l'employé. Ce qui peut l'amener à évoluer dans la réalisation de ses tâches ou, carrément, migrer vers un autre secteur d'activités.

Au terme de chaque trimestre, le Comité de Suivi de la Performance couronne le meilleur agent de la Caisse. Cette reconnaissance de l'effort et de l'investissement de l'agent s'inscrit dans une démarche d'intégration et d'appartenance professionnelle. Un besoin bien identifié dans la pyramide de Maslow qui vient trouver son répondant à la CNSSAP.



# SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR LES ECHANGES DE DONNÉES NUMERIQUES

Il a été signé le 18 janvier 2019, dans la salle de réunion du siège provisoire de la CNSSAP un accord coulé sous la forme d'un protocole circonscrivant les échanges de données entre la CNSSAP, représentée par son Chargé de mission TOMBOLA MUKE et le Coordonnateur ad intérim de la Cellule de Mise en œuvre de la réforme de l'Administration, CMRAP en sigle, MAYI LUMEKA.

Ce protocole d'accord intervient à un moment clé où la Caisse effectue l'immatriculation des agents actifs, répartis dans les cinq administrations pilotes ; les mêmes d'où a été extrait le premier contingent mis à la retraite en juillet 2017.

En substance, ce protocole porte sur les modalités d'échange des données numériques entre les deux institutions en matière des informations relatives à la carrière des agents des services publics de l'Etat.

Ces données indispensables sont issues lors de l'enregistrement des agents actifs soit à la CMRAP lors du recensement biométrique des agents publics, qui a permis la délivrance des cartes de service biométrique à l'ensemble des agents recensés ; ou encore à la CNSSAP, lors de l'immatriculation qui équivaut à l'affiliation des agents assujettis au régime de sécurité sociale et au terme de laquelle l'agent se voit attribuer un numéro unique de sécurité sociale.

Ce protocole d'accord concerne les données numériques comportant les éléments biométriques tels que la capture de photo et empreintes digitales, les informations encodées sous format SQL, les fichiers et documents scannés sous format PDF, ou encore tout autre fichier utile.

Si la CNSSAP est tenue de recourir à une voie épistolaire pour exprimer sa requête en besoin de données, la CMRAP quant à elle se doit d'informer de tout recensement effectué et communiquer toutes les dispositions à prendre pour leur collecte. Cependant, il revient à la CNSSAP de fournir le support de stockage.

Le protocole a pris soin de frapper d'une mesure de confidentialité l'ensemble des données et interdit donc leur divulgation aux tiers sans l'autorisation préalable des parties. Rappelons que les deux entités évoluent sous la tutelle du Ministère de la Fonction publique, à qui il revient également le rôle de l'arbitrage en cas de conflit.

## OPERATION CONTROLE DE VIE

# QUAND UNE VIE EQUIVAUT A UNE PENSION

**Lorsque V. Bernard, retraité 2017 du Ministère du Plan, s'est présenté à l'agence CNSSAP Kinshasa pour le non versement de sa pension mensuelle de décembre 2018, il était loin de s'imaginer que sa seule présence physique suffirait à lever ce qui s'apparente à un coup de théâtre.**

En effet, c'est après avoir constaté le non-paiement de sa pension mensuelle que ce retraité de 70 ans s'est rendu à l'agence de Kinshasa d'où il avait naguère reçu sa carte d'immatriculation, le sésame lui ouvrant l'accès au revenu de remplacement de son salaire. Reçue tous les 25 de chaque mois, la pension est mensuellement versée dans les comptes des assurés de la CNSSAP, pour la plupart logés à Equity Bank CONGO SARL ainsi qu'à la BCDC. La dérogation à ce traditionnel envoi a provoqué une véritable onde de choc auprès des concernés, les privant d'une source ponctuelle de revenu.

Comme V. Bernard, tous les 868 retraités à charge de la CNSSAP étaient attendus au contrôle de vie lancé au 14 décembre 2018, le (nouveau) contrôle qui permet au retraité d'apporter la preuve qu'il est bien en vie et peut ainsi continuer de bénéficier de sa pension.

Ainsi, à l'ensemble de ses 868 bénéficiaires, un message de la Direction Générale de la CNSSAP envoyé au 14 décembre 2018, les avait notifiés de

la tenue du contrôle de vie, opération consistant à la vérification de vie des bénéficiaires des prestations relevant des régimes gérés par l'institution de sécurité sociale. Ce contrôle s'effectue une fois par an selon les dispositions légales et réglementaires fixées par l'arrêté ministériel n° 007/ME/MIN.FP/2017 du 15 juillet 2017 fixant les modalités d'octroi des prestations dans le cadre du régime de sécurité sociale géré par la CNSSAP.

En d'autres termes, il suffit au bénéficiaire de se présenter physiquement muni d'une carte d'identité à l'agence bancaire en charge de son paiement pour non seulement disposer de son revenu, mais apporter la preuve de son état de vie.

La non-participation à cet exercice entraîne la suspension temporaire de l'alimentation du compte jusqu'à la présentation des preuves de vie requis par l'institution de sécurité sociale.

Le but ultime visé par cet exercice annuel offre une double opportunité à l'institution de sécurité sociale qui y recourt : d'une part ; elle permet de confirmer le maintien des droits au bénéficiaire de la pension, puisque vivant ; et de l'autre, elle facilite la maîtrise des risques liés au paiement indu des pensions et rentes.

### Premiers constats...

Au lendemain du démarrage du contrôle de vie, 40 retraités dont les comptes étaient placés sous surveillance ont

vu leur pension suspendue pour non-participation au contrôle de vie.

### Après présentation des preuves de vie, 03 comptes ont été réactivés.

Et pour les autres ? Seule la présentation des preuves de vie ou la présence physique du bénéficiaire permettra l'alimentation du compte.

Pour les bénéficiaires à mobilité réduite, la CNSSAP a procédé à une tournée des domiciles pour se rassurer de leur état de vie. Au souvenir de l'émotion suscitée lors de leur immatriculation, ces affiliés ont chaleureusement accueilli l'agent préposé à ce service et se sont vus rassurés du maintien de leur droit à la pension.

Par ailleurs, en cas de décès de l'assuré au cours de l'année précédant le contrôle de vie ; la Caisse procède à la clôture du compte de la pension, qui se voit muer en une rente de survie allouée à la veuve ainsi qu'aux orphelins.

A ce jour, la CNSSAP a déjà procédé à la clôture d'une douzaine de comptes et dispose de 21 bénéficiaires de la rente de survie, conjoints et orphelins confondus, qui eux-mêmes aussi se soumettent à un contrôle annuel de maintien des droits. Ce contrôle consiste à la présentation de la preuve pour le conjoint survivant de non-remariage et pour l'orphelin de poursuite de scolarité ou d'incapacité physique et/ou psychique.

# REUNION BILAN 2018

**Le 31 décembre 2018 a vu se tenir la soixante-dix-huitième réunion du Comité de gestion de la CNSSAP pour l'exercice concerné. Ce cadre réunissant les responsables des services et entités composant l'institution, constitue le premier des comités en charge de la prise des décisions phares et des orientations pour l'avancement de la jeune Caisse.**

**Alors qu'il se réunit chaque lundi à 07h00' en session ordinaire et à chaque moment que le besoin l'exige en session extraordinaire, il a été adopté depuis 2017 l'organisation chaque année d'une réunion bilan du Comité de gestion consacrée principalement à l'évaluation des réalisations, voire de l'efficacité de toutes les sessions organisées au cours de l'année, des acteurs et des actions.**

**L**e décor a donc été planté en ce dernier lundi de l'an 2018 qui avait déjà abrité dans la matinée l'avant-dernière réunion. C'est autour finalement de 17h00' que vont se réunir les membres permanents du Comité. Pour un événement qui n'arrive qu'une fois l'an, il y a eu de quoi sabrer du champagne et partager un repas entre membres. Mais cela n'a nullement occulté le cœur de l'activité. Dans un air d'autoévaluation, les membres se sont livrés au scan des résultats attendus/réalisés. Pour y parvenir, pas mieux que les indicateurs n'ont été éloquentes. Tout d'abord, sur les 78 réunions organisées en 2018, il a été noté 53 sessions ordinaires et 25 extraordinaires. De ce premier groupe ont été pondues 173 recommandations

dont la totalité a été réalisée. Pour le second groupe, il a été traité 25 questions essentielles.

Ensuite, le bilan a également été celui de la réalisation des activités prévues dans le programme d'activités 2018. Elles ont été nombrées à 141. De toutes, il a été chiffré la réalisation de 108 activités, 23 ont été reprogrammées et les 10 dernières n'ont été ni réalisées ni reprogrammées.

Enfin, la discussion a tourné autour de l'évaluation des responsabilités au sein du Comité. Ceci a renseigné le Responsable d'Exploitation, Monsieur David MIHIGO, comme le membre le plus responsabilisé au cours de l'année avec pas moins de 44 recommandations

lui adressées, suivi au podium du Responsable Finances et Comptabilité, Monsieur Lambick TSHOMBA, et du Chargé de Communication, Monsieur Dan KANIKI, avec respectivement 37 et 24 recommandations toutes réalisées. Des applaudissements nourris et des encouragements leur ont été adressés.

Les autres éléments de performance ont su mettre de la cerise sur le gâteau. Il s'agit notamment de la régularité de la tenue de ces réunions et de ses membres. En effet, les 53 réunions du Comité de gestion ordinaires ont été organisées pendant tous les 53 lundis de l'année et ont toutes débuté à 07h00'. Les 25 réunions extraordinaires quant à elles ont vu 2 d'entre elles débiter avec un retard moyen de 9 minutes.

# DU COMITE DE GESTION



L'exposé de ces chiffres a par la suite laissé place à la prise de parole à volonté des membres du Comité de gestion pour donner à leur tour leurs impressions personnelles et peut-être ressasser quelques souvenirs des réunions qui ont semblé sortir de l'ordinaire.

Les discussions se sont ainsi étendues et les nouvelles recommandations produites pour une amélioration constante de l'orientation et de l'évaluation des décisions du Comité pour l'année 2019. La réalisation de ces recommandations figurera au cœur de la réunion bilan 2019 du Comité de gestion.



# EVALUATION A 360° DITES-MOI QUI JE SUIS !

« Evaluer c'est créer [...] C'est l'évaluation qui fait des trésors et des bijoux de toutes choses évaluées », affirmait ainsi déjà au XX<sup>ème</sup> siècle le Philosophe Friedrich Nietzsche. Il s'agira plutôt pour la CNSSAP, en ce début d'année, de jauger l'impact sur l'environnement du travail de chacun des membres de son équipe dirigeante et de son personnel.

**E**n effet, à la date du 08 janvier 2019, l'on se serait cru dans un grand centre de vote dans l'aire des installations de la CNSSAP, Siège et Agence, où l'on apercevait dirigeants, cadres et agents se ruer vers les boîtes à suggestions pour y glisser un pli d'une dizaine de papiers. On aurait dit que les boîtes à suggestions internes et externes auraient refusé du contenu. Ce spectacle ne fut autre que le déroulé de l'activité qualifiée d'« évaluation à 360° » par le Service des Ressources humaines.

Inspirée de la politique de développement des compétences managériales au sein de la CNSSAP, l'évaluation à 360° au remplissage, de façon anonyme, une fiche érigée en outil institutionnel – la fiche d'évaluation à 360° – comprenant des indicateurs clés suivis par chaque acteur concerné vis-à-vis de la hiérarchie, des autres collègues managers ainsi que des éventuels subalternes et de soi-même. Ces indicateurs portent essentiellement sur le leadership, le sens stratégique, l'aptitude à déléguer, la coordination, la capacité d'influence, la communication, l'organisation, l'exemplarité, la capacité à résoudre les problèmes, etc. La notation quant à elle s'effectue sur une échelle de 1 à 5, le premier étant la plus faible et le second chiffre la meilleure note.

Il est à ce titre reconnu à l'évaluation à 360° la qualité d'être un moyen de développement des compétences managériales, qui permet aux personnes évaluées non seulement de mieux connaître leur impact sur leur environnement de travail, mais également de mieux se connaître grâce à une auto évaluation, et de leur permettre une progression dans leurs relations professionnelles à travers l'identification des points forts et faibles au courant de la période considérée.

Concrètement, le cadre X remplit incognito la fiche d'évaluation concernant son chef hiérarchique W et ses éventuels autres supérieurs, mais également ses collègues managers. Ces

derniers font pareil à son endroit et à celui de leurs supérieurs. L'agent pour sa part n'évalue que son supérieur hiérarchique ainsi que les dirigeants. Celui-ci enfin, fait l'objet de l'évaluation de toute l'institution, collègues, cadres et agents. Il ressort ainsi que les cadres, qui sont des managers intermédiaires, constituent la seule catégorie autour de laquelle l'évaluation s'opère dans les trois sens – horizontalement, verticalement de bas vers le haut et verticalement de haut vers le bas –. C'est donc à l'issue des remplissages des fiches d'évaluation à 360° que chaque évaluateur s'est livré à l'exercice de nourrir la boîte à suggestion de ces fiches bien avant son dépouillement par la Cellule de communication et du traitement de celles-ci par le Service des Ressources humaines afin d'en dégager les résultats.

L'exercice offrant une glace polycéphale aux bâtisseurs de la CNSSAP, chacun dans son rôle intrinsèque, a connu un succès incontestable. La primeur des résultats étant réservée au numéro 1 de la CNSSAP, ce dernier a reçu en tête-à-tête chaque évalué pour lui communiquer les résultats le concernant et entrevoir ensemble, le cas échéant, un plan de progression. Même pour ceux pour qui la note finale a été 99%, la discussion a tourné sur la possibilité de rattraper dans les jours à venir le pourcentage non engrangé. Et puisqu'il n'est possible de faire l'unanimité, chacun des invités du Chargé de mission, dans le cadre des échanges, est ressorti avec un panier de recommandations d'améliorations professionnelles.

L'évaluation à 360° à la CNSSAP s'est ainsi révélée comme une occasion pour dirigeants et personnel évalués de se rendre compte de la perception des autres vis-à-vis de soi. Dans son caractère anonyme, elle a su donner la parole au silence de l'observation, et d'elle une interpellation pour chacun lui permettrait, assurément, d'améliorer ses scores à travers le redressement de ses pratiques d'ici à la prochaine évaluation attendue dans un an.



*La CNSSAP émet le vœu d'un fructueux mois de la femme à toutes les dames de la RDC, particulièrement aux dames retraitées, aux dames agents publics cotisant à son régime ainsi qu'à tout son personnel féminin.*



# CONFERENCE CNSSAP A L'ENA-RDC

**Ce n'est plus qu'une question de cible, les conférences de la CNSSAP poursuivent leur randonnée auprès de divers publics. Pour sa première sortie en 2019, la CNSSAP a été invitée par l'Ecole Nationale d'Administration, ENA-RDC, pour animer une conférence sous le thème « La réforme de la sécurité sociale dans le secteur public : la CNSSAP au cœur de toutes les espérances » en faveur de la promotion Fleuve Congo, celle en cours de formation.**

**R**evêtant la casquette de théoricien de la sécurité sociale, le Chargé de mission de la CNSSAP, intervenant du jour, s'est avant tout présenté et a brièvement peint le tableau de son parcours professionnel avant d'attaquer le vif du sujet.

Il s'est naturellement agi des généralités sur la sécurité sociale notamment les notions conceptuelles relatives aux risques sociaux mais également au quadrant de la sécurité sociale, en l'occurrence ses fonctions de base, ses logiques, le financement de la protection social ainsi que les techniques de gestion des régimes. Le Chargé de mission a ensuite fait un focus sur les risques couverts par la sécurité sociale, ainsi que les paradigmes dominants dans le domaine de la sécurité sociale.

Le second point de l'exposé a été consacré à la CNSSAP. Il a été question du contexte de sa création, de ses missions, des branches de sécurité sociale couvertes, sans compter un tableau comparatif présenté pour marquer la différence entre le niveau des pensions du régime octroyé face à celui du régime opérationnalisé par la CNSSAP. Le Chargé de mission a bouclé sa présentation par les perspectives que s'assigne la CNSSAP à ce jour, à court, moyen et long termes.

Il s'en est suivi le moment des échanges. Beaucoup de questions ont été posées par l'assistance visiblement intéressée par la question. L'essentiel des questions posées ont porté sur l'existence ou l'opérationnalisation et le déploiement de la CNSSAP sur le territoire national, mais pour l'intelligentsia, il n'a pas été mis



de côté d'autres questions liées essentiellement aux notions de base de la sécurité sociale.

Pour chacune des questions posées, le Chargé de mission a apporté des éclairages satisfaisants. Après quelques quatre séries de cinq intervenants dans le public, l'activité a été bouclée par les remerciements du Directeur de formation de l'ENA-RDC à l'endroit du Chargé de mission pour ce moment d'échanges fructueux dans la cadre du couronnement de la formation pratique que l'établissement offre aux énarques.

La CNSSAP a ainsi pris congé de la promotion Fleuve Congo dans l'espoir que dans les tous prochains mois leurs chemins se croiseront lorsque ceux-ci seront appelés à accéder à la fonction publique en qualité d'agents de carrière des services publics de l'Etat, et par ricochet cotisants au régime contributif de sécurité sociale de la CNSSAP.



